

## L'HISTOIRE DE L'ESS

### Les racines de l'économie sociale en bref

L'histoire de ce champ économique semble se dérouler en dents de scie et les périodes de crises (financière, économique, sociale, du travail) semblent être propices au développement d'organisations de l'E.S.S. La création même de l'économie sociale apparaît comme une conséquence de la révolution industrielle et de la crise qu'elle a fait traverser aux travailleurs qui ont dû passer d'un système de production artisanale au système de production industrielle. Le développement du capitalisme industriel non régulé a fait naître une nouvelle classe prolétarienne qui va alors, pour faire face aux aléas de sa nouvelle condition, faite de précarité, créer des sociétés de secours mutuels, des comptoirs alimentaires et des coopératives de production. Ainsi, les ouvriers pouvaient avoir accès à une nourriture de qualité, aux soins, à des funérailles, etc. Ces initiatives nommées « associationnisme ouvrier » représentent pour partie la résurgence des corporations interdites en 1791 par le décret d'Allarde. Les réseaux associatifs qui se constituent malgré la répression trouvent leur inspiration chez des penseurs tels que Saint-Simon, C. Fourier, E. Cabet et R. Owen, dont les utopies ont donné lieu à la formation de communautés qui étaient des lieux de vie associant le travail, l'habitat, la culture, la consommation, l'assurance contre les risques<sup>1</sup>. Ces expérimentations échoueront mais verront naître derrière elles une nouvelle conception de la coopération que sont les coopératives de production et les coopératives de consommation. Ces dernières sont considérées comme un moyen pour les ouvriers de s'émanciper de leur dépendance vis-à-vis de leurs employeurs. En France, C. Gide mais aussi J. Jaurès ont grandement participé à la diffusion de ce mouvement de pensée.

Ainsi, à leur origine les premiers mouvements de l'économie sociale ont suscité la suspicion et la répression de l'Etat, puis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle voit naître avec la Troisième République un cadre juridique pour ces organisations (charte de la mutualité en 1898 ; loi de 1901 pour les associations, puis plus tard la loi sur les coopératives de 1917) qui ont fini par faire valoir leur utilité aux yeux de l'Etat<sup>2</sup>. Les relations entre l'économie sociale et l'Etat passent ainsi progressivement de conflictuelles, à la coopération avec notamment un Etat qui durant la seconde Guerre Mondiale fera appel aux coopératives de consommation pour l'approvisionnement des usines de guerre (J.F. Draperi, 2007).

L'histoire plus récente a vu la naissance de nombreuses structures fédérant les organisations de l'économie sociale afin de leur permettre une meilleure visibilité, citons entre autres les Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CRES), ou le Conseil des Entreprises, employeurs, et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES) ancien Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA). En 1980, ce dernier rassemblant les divers acteurs du champ rédige la charte de l'économie sociale ci-dessous.

**Article 1 :** Les entreprises de l'Economie Sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits.

**Article 2 :** Les sociétaires, consommateurs ou producteurs membres des entreprises de l'Economie Sociale s'engagent librement suivant les formes d'action choisies (coopératives, mutualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incombent en tant que membres à part entière des dites entreprises.

**Article 3 :** Tous les sociétaires étant au même titre propriétaires des moyens de production, les entreprises de l'Economie Sociale s'efforcent de créer, dans les relations sociales internes, des liens nouveaux par une action permanente de formation et d'information dans la confiance réciproque et la considération.

**Article 4 :** Les entreprises de l'Economie sociale revendiquent l'égalité des chances pour chacune d'elles et affirment leur droit au développement dans le respect de leur totale liberté d'action.

**Article 5 :** Les entreprises de l'Economie Sociale se situent dans le cadre d'un régime particulier d'appropriation de distribution ou de répartition des gains. Les excédents d'exercice ne peuvent être utilisés que pour leur croissance et pour rendre un meilleur service aux sociétaires qui en assurent seuls le contrôle.

**Article 6 :** Les entreprises de l'Economie Sociale s'efforcent par la promotion de la recherche et l'expérimentation permanente dans tous les domaines de l'activité humaine, de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.

**Article 7 :** Les entreprises de l'Economie Sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme.

Cette charte dessine plus précisément les principes sur lesquels repose l'économie sociale, notamment la **primauté de la mission sociale sur la mission économique, le service de l'homme comme finalité ; la libre adhésion ou encore le fonctionnement démocratique.**

Un autre des principes de l'économie sociale est celui de **la double qualité.** Cette double qualité se réfère aux acteurs de l'économie sociale qui au sein d'une coopérative de production par exemple ne seront pas seulement salariés, mais également sociétaires, ou encore au sein d'une mutuelle seront à la fois assurés et assureurs.

<sup>1</sup> Draperi, J-F., 2007. Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux. Dunod.

<sup>2</sup> Hély M., Moulévrier P., 2009. Economie sociale et solidaire : quand les sciences sociales enchantent le travail. Idées

## L'économie solidaire

Bien que la solidarité soit également au cœur des activités d'économie sociale, ce que l'on a nommé à partir des années 1970, économie solidaire, désigne de nouvelles formes d'action qui ont émergé dans la foulée des mouvements sociaux de la fin des années 1960. En effet, sous l'impulsion des nouvelles exigences en matière de qualité de vie, de la mise en cause des capacités de l'Etat à remédier aux insuffisances du marché, ou encore de la volonté de trouver des formes nouvelles d'implication, les initiatives d'économie solidaire vont se multiplier. Durant la décennie suivante, viendront s'ajouter à ces facteurs, la hausse du chômage et l'exclusion, nouveau visage de la pauvreté. Qu'il s'agisse de structures d'insertion par l'activité économique, de systèmes d'échanges locaux ou de commerce équitable, ces initiatives revendiquent un fort ancrage territorial leur permettant ainsi de répondre au mieux aux nouveaux besoins des populations<sup>1</sup>. L'économie solidaire se distingue de l'économie sociale dans les rapports qu'elle entretient avec l'Etat, en effet, alors que l'économie sociale se veut indépendante (si ce n'est totalement, le plus possible) l'économie solidaire dépend en grande partie de l'Etat qui en retour va grandement s'appuyer sur l'économie solidaire, en particulier sur le mouvement associatif, durant les années 1980 afin de mettre en place sa politique sociale en matière d'éducation et d'insertion<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Laville J.L., 2001. Vers une économie sociale et solidaire ? RECMA

<sup>2</sup> Draperi, J-F., 2007. Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux. Dunod.